

SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------|--------------|
| CONSEIL MUNICIPAL | PAGES 2 ET 3 |
| INFORMATIONS DIVERSES | PAGE 4 |
| LETTRE EXPLICATIVE EPANDAGE | PAGE 5 |
| DATES A VENIR | PAGE 6 |

Bonne lecture

CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE STOCKAGE DE MISCANTHUS A BERNWILLER

Pilotage de l'opération :

Durée des travaux : **4 mois**

Démarrage des travaux : **1^{er} juin 2019**

Fin des travaux : **1^{er} octobre 2019**

Maitrise d'ouvrage :
Commune de BERNWILLER

Maitre d'œuvre :
SARL Acte 5
20 rue de Munster 68230 SOULTZBACH-LES-BAINS

Entreprises :
-SCHWOB BTP SAS
18 rue de la Forêt 68210 TRAUBACH-LE-BAS
-WALTEFAUGLE SAS
B.P 32 70184 DAMPIERRE-SUR-SALON Cedex



Coût de l'opération :

| | |
|-----------------------------------|---------|
| Montant de l'opération : | 145 596 |
| Subvention DETR (État) : | 27 000 |
| Subvention DSIL (État) : | 54 000 |
| Financement commune de BERNWILLER | 64 596 |



AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public. Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

L'indemnité mensuelle perçue par le volontaire est égale à 573,62 €.

L'Etat lui verse directement 467,34 € et la Collectivité 106,31 €. Ces montants sont donnés à titre indicatif.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et

d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la commune de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur de Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) ;
- d'autoriser la formalisation de missions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;
- de donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;
- de dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

PRESENTATION AVENANT LOT 10 – ELECTRICITE-MARCHE CHAUFFERIE

Le Maire informe l'assemblée que le lot n°10 – Electricité - concernant la construction des locaux pour la nouvelle chaufferie à Bernwiller a fait l'objet de modifications. Il précise les différents postes concernés et donne les explications techniques.

LOT n°10 Electricité : Entreprise CET
Montant du marché : 65 586.82 H.T.

Montant de l'avenant : 418.70 H.T.

Nouveau montant du marché : 66 005.52 H.T.

Monsieur le Maire rappelle que ce montant correspond à une augmentation d'environ 0.7%.

Au vu des différentes informations et explications techniques, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter cet avenant.

- **DECIDE** d'accepter cet avenant pour un montant H.T. de **418.70 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces connexes.

DON

Le conseil municipal décide d'accepter le don d'un montant de 1390.00 € de l'association du ALTABURAFASCHT.

INSTALLATIONS CLASSÉES METHA GAZ ET HOPLA GAZ : PLAN D'EPANDAGE

Le conseil municipal décide par 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, d'émettre un avis favorable aux demandes d'enregistrement du plan d'épandage de digestat des sociétés METHA GAZ et HOPLA GAZ.

ACQUISITIONS DE MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'imputer en section d'investissement la dépense relative à l'installation d'un disque dur SSD sur un ordinateur portable de la mairie.

Facture n°FA20191865 du 28/08/2019 d'un montant de 333.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée

Décide vu la durabilité des biens propose d'imputer cette facture en section d'investissement.

DIVERS

Communication

- Travaux engazonnement des allées du cimetière d'Ammertzwiller
- Opportunité de création d'un jardin partagé (en lieu et place du potager du presbytère)
- DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : vente des propriétés sises :
 - rue Louis Werner parcelles derrière le 24 rue Louis Werner
 - Lieu-dit Hinter den Gaerten 16 rue d'Ammertzwiller
 - Lieu-dit Oben Am Dorf 44 rue Louis Werner
 - 10 rue des Noisetiers
 - 3 rue François Joseph Deyber
 - 4 de Lattre de Tassigny
- Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
- Fiche de l'AMF : Les règles de prudence en Période préélectorale
- Stationnement abusif sis 14 rue de la Forêt : les démarches sont en cours
- Recherche d'un lieu de stockage pour le matériel de l'association du ALTABURAFASCHT
- Date des prochaines réunions du conseil municipal :
 - 31 Octobre 2019
 - 28 Novembre 2019
- Terrains communaux, modalités de renouvellement des baux



PLATE-FORME DECHETS VERTS

| | HIVER <small>novembre - décembre - mars</small> | ETE <small>avril à octobre</small> |
|----------|--|---------------------------------------|
| LUNDI | 13h00 à 18h00 | 14h00 à 20h30 |
| MERCREDI | 13h00 à 18h00 | 14h00 à 20h30 |
| SAMEDI | 9h00 à 18h00 | 9h00 à 20h30 |

Fermeture en janvier - février

A LA VENUE DE NOËL – CONCERT A L'ÉGLISE D'AMMERTZWILLER DU 07/12/2019

L'Ensemble Trecanum tire son nom du mot grec Trishagion, qui désigne un chant à la Divine Trinité dans la liturgie byzantine.

Créé en 1996 et dirigé par Etienne Stoffel, l'Ensemble Trecanum totalise quelques 700 concerts, tant en Alsace - notamment dans le Sundgau où il a chanté chaque année - qu'à travers toute l'Europe, d'est en ouest et du nord au sud. Fréquemment invité en Allemagne et en Europe de l'Est, il a chanté l'été dernier en Italie et en Hongrie.

Il a enregistré trois CD, dont le dernier sortira vers Noël.

Les chanteurs prévus pour ce concert (sous réserve de modifications) :
Marie-Reine Demollière, Annick Desbizet, Elsa Thouvenot,
Xavier Bazoge, Bernard Riwer, Etienne Stoffel



Le programme présenté par l'Ensemble Trecanum balaiera 8 siècles de musique sacrée pour chanter l'attente de Noël : depuis les chants grégoriens de l'époque carolingienne jusqu'aux œuvres polyphoniques de l'Ecole Notre-Dame de Paris et du Moyen Âge plus tardif jusqu'à l'aube de la Renaissance, en passant par Ste Hildegarde, la célèbre abbesse de Bingen. La Vierge Marie, étroitement associée à Noël, est depuis l'Antiquité chrétienne une source inépuisable d'inspiration pour les créateurs, à toutes les époques, qu'il s'agisse des cathédrales, des abbayes, de la peinture, de la sculpture ou de la musique.

Les chants sont extraits de manuscrits médiévaux de France, d'Italie, d'Angleterre, de l'espace germanique médiéval, de Suisse et d'Espagne.

Concert des CELTIK RIED's PIPPER

Samedi 30 novembre
20h00 - Bernwiller (église)

par l'association des **Pompiers d'Alsace**
Entrée 10€ au bénéfice de l'association



Composter, recycler et régénérer

Quelques habitants du village ont manifesté leur mécontentement concernant l'épandage sur la ferme de composts végétaux, notamment en raison de la gêne olfactive occasionnée. Par ces quelques lignes, je souhaite expliquer la démarche agroécologique dans laquelle s'intègre l'utilisation de ces composts. Pour autant je ne dénie pas le problème et je suis à la recherche de solutions.

La ferme est intégralement convertie à l'Agriculture Biologique. Dans ce cadre, le cahier des charges interdit toute utilisation de produits issus de la synthèse chimique. Par conséquent, en agriculture biologique la fertilisation des plantes est réalisée par voie organique (engrais verts, compost, fumiers, lisiers, etc....).

Pour pallier à l'absence d'élevage sur la ferme, nous restituons chaque année les pailles, les couverts végétaux et des matières organiques exogènes au sol. Les matières organiques exogènes utilisées sont des composts certifiés pour l'utilisation en agriculture biologique. Elles sont issues de différentes plateformes locales de compostage.

L'épandage de matière organique est un pilier indispensable parmi d'autres actions vertueuses dans la transition agroécologique entreprise sur la ferme.

Oui, les épandages de compost génèrent, durant quelques jours, des désagréments olfactifs, mais couplés à d'autres pratiques agronomiques ils permettent de rendre des services environnementaux à la collectivité.

Les différentes actions agronomiques menées depuis plusieurs années, nous ont permis de remonter les taux de matière organique de nos sols. Cette progression de l'humus dans le sol a des applications très concrètes :

- 1 Diminution des phénomènes d'érosions (diminution des risques de coulées d'eau boueuse).
- 1 Augmentation de la capacité d'infiltration de l'eau dans le sol, lors d'épisode pluvieux important.
- 1 Diminution du risque de lixiviation d'éléments minéraux (ex Nitrates) vers les nappes d'eau souterraines.
- 1 Augmentation de l'auto fertilité du sol, ce qui limite à terme la dépendance aux matières organiques exogènes.
- 1 Séquestration du carbone



Comme de nombreux collègues agriculteurs, je tente d'inscrire mes pratiques dans une démarche d'amélioration constante. Sur la ferme je m'engage à la construction d'un système de plus en plus résilient. J'ai d'ailleurs pris la décision, depuis cette année, de cesser ma double activité professionnelle pour intensifier les processus de transition agroécologique.

Je dois admettre que je n'avais pas identifié le problème de l'odeur des matières organiques comme une priorité d'intérêt général à la vue des autres enjeux. Je prends acte des plaintes pour mettre en œuvre des solutions et je m'en remets à votre tolérance si je ne rencontre pas la réussite dès mes premiers essais.

Je me tiens à votre disposition pour toute(s) question(s) complémentaire(s), ou remarque(s). J'accueille volontiers des visites sur la ferme à la demande de groupes qui souhaitent en savoir plus sur le projet agricole de l'Earl du Krebsbach.

Jérémy Ditner

Agriculteur à la ferme Earl du Krebsbach

NB : Nous partageons les actualités de la ferme sur la page Facebook : « Ferme Earl du Krebsbach »

DATES A RETENIR



COMMANDE FROMAG

A déposer avant le 8 novembre

A récupérer le 28 novembre de 16h30 à 18h30 à l'école de BERNWILLER



1^{ère} COCHONNAILLES

Le Dimanche 10 novembre 2019 à 12h00

A la salle J.J Henner

JOURNÉE DÉCOUVERTE (EPICERIE)

Le 24 novembre

De 9h00 à 12h00 au presbytère d'Ammertzwiler

Le 25 novembre

De 16h00 à 19h00 à la maison Henner de Bernwiller



COLLECTE POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE

Le vendredi 29 et le samedi 30 novembre.

Vous pouvez déposer vos dons en mairie.



MARCHE DE NOEL

Le Samedi 30 novembre

A la salle J.J.Henner



CONCERT ASSOCIATION POMPIERS D'ALSACE

Le Samedi 30 novembre à 20h00

Concert du groupe CELTIK RIED'S PIPPER



ANIMATION DE L'AVENT

Le vendredi 06 décembre

LES ENFANTS D'ABORD et l'école organise une animation avec la présence de Saint Nicolas Conte de Noël et chansons, manalas, chocolat chaud, vin chaud et ouverture de la fenêtre décorée.



SAPINS

Le vendredi 13 décembre

Vente de sapin dans la cour de l'école à partir de 16h45



DECO ET VIN CHAUD

Le samedi 07 décembre

Concert du groupe TRECANUM à l'Eglise d'Ammertzwiler à 16h
Vin chaud, marrons chauds et bredalas seront servis à l'issue.



REPAS DES PERSONNES AGEES

Le dimanche 05 janvier 2020

Commune de Bernwiller

2, rue de l'Ecole

Ammertzwiler

68210 BERNWILLER

Heures d'ouverture au public :

Mardi de 15h00 à 18h00 et le jeudi de 16h00 à 18h30

Tél. : 03.89.25.30.15

Mail : bernwiller@orange.fr – Site internet de la commune : Ammertzwiler-Bernwiller.fr